



Arêtes dans le poisson pané

Par **montpelstudent**, le 11/12/2007 à 22:26

ma petite fille a mangé du poisson pané et s'est retrouvée avec une arête coincée dans la gorge. Ce n'est qu'aux urgences qu'elle a pu enfin en être débarrassée.

Après avoir exposé la situation au grand groupe d'hypermarchés par ailleurs producteurs de ces poissons panés, on a daigné me faire un "geste commercial" d'un montant de vingt euros, puis de cinquante.

Il est dans mon droit de supposer que la vie de ma fille a un peu plus de valeur et en réponse à ce "geste" que je considère de la plus haute insulte, je souhaiterai connaître les articles de loi qui font état de ce type de litiges afin de pouvoir procéder à la réparation de ce préjudice. Salutations et merci d'avance